

## Espèces exotiques envahissantes végétales des zones humides

La moitié des espèces exotiques envahissantes\* (EEE) connues en région Nord - Pas-de-Calais sont liées aux zones humides et aux milieux aquatiques. Elles constituent un enjeu particulier en regard des nuisances qu'elles occasionnent. Le linéaire important de canaux et de rivières canalisées constitue autant d'occasions pour les EEE aquatiques de se disséminer. Les concentrations anormalement élevées en azote et phosphore des eaux de surface contribuent également à la prolifération de ces espèces.

### Contexte

Une espèce exotique envahissante (EEE) est une espèce qui, une fois introduite (volontairement ou accidentellement) en dehors de son aire de répartition naturelle, prolifère dans les écosystèmes en causant des nuisances écologiques, économiques et/ou sanitaires.

Certaines espèces végétales exotiques envahissantes entraînent de profondes modifications des écosystèmes\* inféodés.

Trois espèces, en particulier, sont les plus problématiques et, à ce titre, les plus redoutées par les gestionnaires en région Nord - Pas-de-Calais. Elles gênent l'écoulement des eaux, entraînent des modifications physico-chimiques du milieu ainsi qu'une diminution de la biodiversité et entravent la pratique de la pêche et des loisirs nautiques. Il s'agit des espèces suivantes :

- **la Jussie à grandes fleurs** (*Ludwigia grandiflora*), originaire d'Amérique du Nord, est présente dans le canal de la Haute Colme (15 km infestés), dans la Scarpe en aval de Saint-Amand, dans le marais de Guînes et sur le réseau hydraulique compris entre Bergues et la mer du Nord ;
- **la Jussie rampante** (*Ludwigia peploides*), également originaire d'Amérique du Nord, est essentiellement présente dans le canal de Roubaix,

La prolifération de la Jussie rampante (*Ludwigia peploides*)



- **l'Hydrocotyle fausse-renoncule** (*Hydrocotyle ranunculoides*), d'apparition récente sur notre territoire (début des années 2000) a infesté la vieille Lys à Haverskerque ainsi que certains secteurs de la vallée de la Sensée, de la Sambre (Ors), du lac du Héron à Villeneuve d'Ascq, des prés du Hem et du marais de Cambrin.

Hydrocotyle fausse renoncule (*Hydrocotyle ranunculoides*)



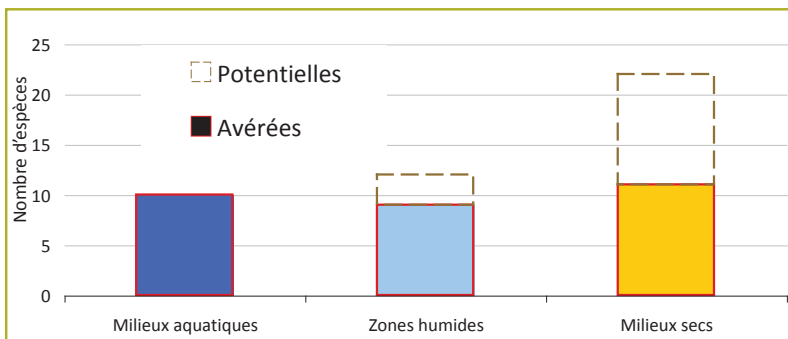
Ces espèces présentent une résistance et une capacité à se bouturer tout à fait remarquables. À titre d'exemple, un morceau de Jussie à grandes fleurs a été abandonné sur le parking goudronné du Conservatoire des sites naturels du Nord et du Pas-de-Calais (CSN) : il était toujours vivant six mois après. D'autres espèces, à distribution plus localisée, méritent toutefois d'être évoquées : le Myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum*) signalé il y a quelques années à Duriez et dans l'Audomarais, mais éradiqué en deux ans sur ces sites grâce à l'intervention rapide du CSN et du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale. L'Élodée de Nuttall (*Elodea nuttallii*) envahit notamment l'étang du Vignoble à Trith-Saint-Léger dans le Valenciennois.

Parfois, les populations de certaines espèces cessent finalement de proliférer, comme l'Élodée du Canada (*Elodea canadensis*), introduite en France entre 1867 et 1875 (Haute-Vienne) et aujourd'hui stable, voire en régression dans notre région.

### Résultats

Sur les 44 espèces végétales exotiques envahissantes avérées ou potentielles présentes en région Nord - Pas-de-Calais, 12 espèces sont inféodées aux zones humides et 10 espèces aux milieux aquatiques. Ces milieux sont donc concernés par la moitié des espèces exotiques envahissantes (potentielles ou avérées) alors qu'ils représentent moins de 6 % de la surface régionale quel que soit le référentiel.

## Les espèces végétales exotiques envahissantes (EEE) en fonction des milieux auxquels elles sont inféodées (Source : ORB NPdC d'après CBNBI)

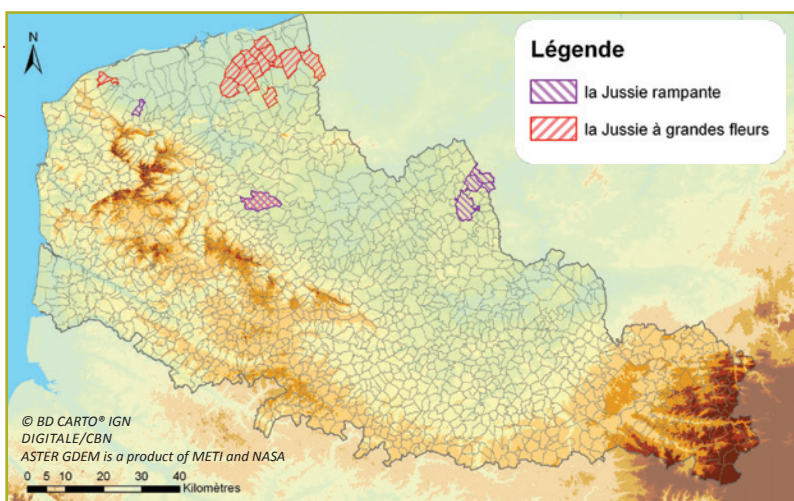


### La Jussie rampante (*Ludwigia peploides*)



### La Jussie à grandes fleurs (*Ludwigia grandiflora*) et la Jussie rampante (*Ludwigia peploides*) depuis 1990 dans le Nord - Pas-de-Calais (Source : ORB NPdC d'après CBNBI)

### La Jussie à grandes fleurs (*Ludwigia grandiflora*) envahit les espaces aquatiques.



## Ce qu'il faut en penser

Les deux espèces de Jussie précitées sont interdites de vente, de colportage, de transport, d'utilisation et d'introduction dans le milieu naturel, en application de l'article L411-3 du code de l'environnement. La réglementation vis-à-vis des EEE se renforcera à brève échéance. Plus globalement, il faut retenir que l'introduction volontaire d'espèces végétales exotiques dans le milieu naturel est toujours risquée (notamment les espèces utilisées en aquariophilie et jardinerie).

D'autres espèces, indigènes, sont parfois susceptibles de proliférer de façon spectaculaire lorsque les conditions sont favorables. C'est le cas par exemple de certaines espèces de lentilles d'eau qui font pourtant partie de la flore locale : lutter contre les pollutions organiques de l'eau reste l'un des meilleurs moyens de limiter l'accroissement anormal de leur population.

## En savoir plus

- Voir fiches "espèces exotiques envahissantes"
- Agence de l'eau Artois-Picardie, 2005. Les espèces animales et végétales susceptibles de proliférer dans les milieux aquatiques et subaquatiques – Fiches synthèses espèces végétales – Agence de l'eau Artois – Picardie.
- HOVART, L., 2010. Les espèces exotiques envahissantes en Nord – Pas-de-Calais : état des lieux et mise en place d'une stratégie de lutte. DREAL Nord - Pas-de-Calais.
- TOUSSAINT, B. (coord.), 2005. Inventaire de la flore vasculaire du Nord-Pas-de-Calais (Ptéridophytes et Spermatophytes) : raretés, protections, menaces et statuts. Version 3a/26 septembre 2005. CBNBI.

### Sites internet

- Agence de l'eau Artois-Picardie (AEAP) : [www.eau-artois-picardie.fr/](http://www.eau-artois-picardie.fr/)
- Conservatoire botanique national de Bailleul (CBNBI) : [www.cbnbi.org](http://www.cbnbi.org)

## Méthode

Les résultats de cette fiche se réfèrent aux Spermatophytes\* (plantes à fleurs) et Ptéridophytes\* (fougères, prèles, etc.), et l'année de référence pour cet indicateur est 2005 : il sera recalculé en 2011 à partir des données de 2010. Cet indicateur résulte d'une part du référentiel floristique du Conservatoire botanique national de Bailleul (liste des espèces exotiques envahissantes) et, d'autre part, de l'exploitation de la base de données DIGITALE du Conservatoire.

\* cf glossaire